

**La plaquette :**

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

... la synthèse d'un travail collectif.

**Son objectif :**

Donner des éléments de **bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement** afin de gérer ces laits de **façon simple et facilement reproductible** dans les exploitations ovins-lait.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

**La plaquette :**

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

**Positionner ces laits dans l'exploitation :**

C'est un **effluent, non anodin** vis à vis de l'environnement  
....à forte charge polluante .... mais facilement biodégradable.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

## La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Quels volumes gérer ?

#### Ce que l'on sait :

- En pratique dans les élevages, le volume de ces laits n'est pas mesuré.
- Les enquêtes ont montré une trop grande hétérogénéité de l'estimation des volumes collectés en phase d'allaitement et de tarissement, résultant de pratiques très différenciées entre les élevages.

de 0,2 à 0,5 litre / jour / brebis en phase d'allaitement,

de 0.2 à 0.6 litre / jour / brebis en phase de tarissement.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

## La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Quels volumes gérer ?

**N'ayant pas ou peu de références, il a été décidé de bâtir le conseil autour de volumes connus :**

#### les volumes de lait journaliers en fin de livraison

(base de données d'appui technique SIEOL)

L'objectif => **avoir une estimation «sécurisée»** des volumes à gérer pour un troupeau standard de 100 brebis en tenant compte de deux facteurs de variations incontournables :

- **la durée de la période de traite** (stade de lactation moyen en fin de traite),
- **le niveau de production moyen annuel** (moyenne de bergerie, productivité).

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Quels procédés recommander ?

- La pratique la plus courante en élevage est le **dépôt des laits non commercialisables sur le tas de fumier**.
- C'est là que les résultats de l'**expérimentation** réalisée par la Plate-forme Technologique GH2O du Lycée de Fonlabour en collaboration avec Joël SOULIE, éleveur à la Borie de Massals, entrent en jeu pour formuler des **recommandations**.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Quels procédés recommander ?

**3 types de fumiers** sont retenus pour gérer et absorber ces laits sans produire de jus :

- **Compost** (10 semaines de maturation minimum et retourné plusieurs fois au retourneur d'andain avant épandage des laits)
- **Fumier retourné** (une seule fois au retourneur d'andain ou à l'aide d'un épandeur de fumier, avant épandage des laits)
- **Fumier mûré** (stocké au moins 2 mois puis remanié de façon homogène pour effriter les mottes, avant épandage des laits)

**Sous condition => stockage sur plate forme étanche et couverte**

**Ces laits ne peuvent pas être traités sur un tas de fumier stocké au champ**

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Comment réaliser sa fumière couverte ?

#### Compost et fumier retourné :

- Fumière rectangulaire permettant l'accès au matériel de compostage,
- Hauteur de fumier de 1.5 m minimum pour éviter les écoulements,

**Surface minimum pour traiter 1000 l de lait non commercialisable sur une période (allaitement ou tarissement) :**

- **Compost => 25 m<sup>2</sup>**
- **Fumier retourné => 35 m<sup>2</sup>**

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Comment réaliser sa fumière couverte ?

#### Fumier mûré :

- Fumière rectangulaire avec 3 murs de 2 mètres de haut.
- Hauteur de fumier de 1.5 m minimum pour éviter les écoulements,

**Surface minimum pour traiter 1000 l de lait non commercialisable sur une période (allaitement ou tarissement) : 70 m<sup>2</sup>**

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

**La plaquette :**  
« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Systemes de récupération et d'épandage simples

Le lait est récupéré dans une cuve.

....ensuite ,

- Transfert du lait par pompage de la cuve au tas de fumier,
- ou transport de la cuve au tas de fumier

Bien répartir le lait sur le tas afin d'éliminer les risques d'écoulement.

**Opération à réaliser au quotidien afin d'éviter le caillage du lait dans la cuve.**



Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

**La plaquette :**  
« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

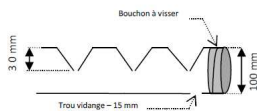
### Astuces pour l'épandage du lait

**Fumière 3 murs avec transfert du lait et épandage en poste fixe**

**Fumière à compost avec transport de la cuve**



Ex- regard répartition



Ex- déversoir sur tuyau PVC



**RSD : construction de la fumière à 50 m de tiers minimum. Cependant le lait génère des odeurs supplémentaires, la distance de 100 m est recommandée.**

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

## La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Budget

**Fumière couverte** : 180 à 230 € HT / m2

#### Systemes de récupération et d'épandage :

- équipement mobile de distribution : environ 120 € HT (cuve + tuyaux)
- équipement fixe de distribution : environ 500 € HT ( cuve + pompe de transfert, tuyaux, regard répartiteur, accessoires)

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

## La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### Solutions alternatives

#### • Stockage combiné aux eaux blanches dans une poche + épandage.

Pour un troupeau de 500 brebis (500 l d'eau blanche / jour avec une M. à T. de 24 postes) prévoir une poche de 70 m3 pour 4 mois de stockage agronomique.

Budget : 4 à 5000 € HT

Attention : la dilution du lait par les eaux blanches doit être suffisante pour éviter le colmatage de la poche.

#### • Utilisé pour l'alimentation des porcs.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### **La plaquette :**

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

**La diffusion** ... pour un futur immédiat

### **Forme papier**

....destinée aux professionnels, les techniciens des divers organismes d'appui technique seront sollicités.

### **Sur Internet**

.... sites Chambres, Institut de l'Elevage, site Plate-forme GH2O, etc..

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014

### **La plaquette :**

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

### **Contacts**

- La Chambre d'Agriculture départementale
- Organisme Inter-Etablissements du réseau des Chambres d'Agriculture du Languedoc Roussillon
- Confédération Générale de Roquefort,
- UNOTEC,
- Interprofession lait de brebis des Pyrénées Atlantiques,
- Interprofession Laitière Ovin Caprine Corse.

Semaine de l'eau - Fonlabour -  
06 février 2014